

REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT  
RUE DES FRERES LUMIERES  
TRAVAUX DE VOIRIE – PIGEON TP

Arrêté du Maire n° 2023/037

Monsieur Melaine MORIN,  
Maire de la commune de Servon sur Vilaine,  
**VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**VU** le Code de la Route, annexé à l'Ordonnance n° 58.1216 et au Décret n° 58.1217 du 15 décembre 1958, et notamment ses articles R 44 et R 225 ;  
**VU** l'Arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la Signalisation Routière ;  
**VU** l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (livre I - 8ème partie du 15 juillet 1974) ;  
**VU** la demande de la société PIGEON TP, représentée par Monsieur Philippe CHANTREL, en date du 14 mars 2023 ;  
**Considérant** que pour des raisons de sécurité, il convient de réglementer la circulation pendant les travaux de voirie sur le rond-point et la rue des Frères Lumières ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Du mercredi 15 mars 2023, 8 heures, au jeudi 23 mars 2023, 18 heures, rond-point et rue des Frères Lumières, en raison des travaux précités :

- La chaussée sera rétrécie,
- La vitesse sera limitée à 30km/heure,
- Le dépassement sera interdit à tous véhicules,
- L'accès aux riverains sera maintenu,
- Le stationnement sera interdit,
- La circulation pourra être alternée manuellement si besoin.

**ARTICLE 2 :** Les usagers concernés par cette réglementation se conformeront à la signalisation mise en place par l'entreprise PIGEON TP.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera affiché à minima 48 heures avant le début des travaux, strictement et de manière pérenne pendant les travaux par l'entreprise PIGEON TP.

**ARTICLE 4 :** M. Le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Châteaugiron, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de SERVON SUR VILAINE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Servon-sur-Vilaine, le 14 mars 2023,

Le Maire,  
Melaine MORIN,

